



**Conseil Municipal du 3 Avril 2023
DELIBERATION N° 2023 – 33**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur OLIVE Robert

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2023, d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des subventions, pour un montant global de **32 450 euros**, selon la répartition suivante :

Association	subv 2021	subv 2022	subv 2023
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	250 €	300 €	350 €
ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G.C.A.T.M.	800 €	800 €	800 €
ARTS ALENYA	200 €	300 €	300 €
ASSOCIATION DES JARDINIERS DES FIGUERETES	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE "ACCA"	250 €	250 €	250 €
A.T.A.C. F.C.	7 200 €	7 200 €	7200 €
Association Sportive Del Bercol- Tesà	500 €	500 €	500 €
Club du 3ème âge La Fraternité	500 €	500 €	500 €
Comité de Jumelage, d'Echanges et d'Amitié entre les peuples	1 500 €	1 500 €	1500 €
Compagnie Histoire d'En Jouer	300 €	300 €	300 €
ECOLE DE MUSIQUE D'ELNE-ALENYA	4 500 €	4 500 €	4500 €
ENSEMBLE POUR L'ECOLE	300 €	450 €	450 €
FOYER LAIQUE D'ALENYA	2 600 €	2 600 €	2600 €
JUDO CLUB ALENYA	3 000 €	3 000 €	3000 €
La Ronde Créative	150 €	150 €	150 €
Mic Mac Prod			300 €
Omnium Cultural Catalunya Nord	- €	700 €	700 €
Orchestre Symphonique Alénia Roussillon "OSAR"	300 €	300 €	300 €
PETANQUE ALENYANAISE	400 €	400 €	400 €
Les POLY'ONS	250 €	250 €	250 €
SEMPRE ENDAVANT	300 €	300 €	300 €
SOUVENIR Français	400 €	400 €	400 €
STADE ALENYA RUGBY	4 000€	- €	1800 €

TENNIS CLUB D'ALENYA	1 800 €	1 800 €	4000 €
THEATRE DE LA ROUSQUILLE	300 €	300 €	300 €
U.N.R.P.A.	500 €	500 €	500 €
Les Chat'Mis Canétois	600 €	600 €	600 €

VOTE : 21 **POUR :** 21 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Monsieur GIRBAL Alain n'a pris part au vote.

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 6 avril 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

